

Politique et procédures - formation pour la communauté

Le SIJE offre des séances de formation et des présentations en lien avec l'inclusion des enfants à besoins particuliers qui fréquentent des services de garde agréés. Les séances de formation et les présentations sont destinées aux services de garde agréés impliqués avec le SIJE.

La priorité sera donnée aux services de garde qui incluent déjà un ou des enfants recevant le soutien du SIJE.

Procédures pour les séances de formation et les présentations organisées par le SIJE

- Des renseignements concernant les séances de formation et les présentations seront distribués aux services de garde agréés et aux organisations communautaires impliquées avec le SIJE.
- L'inscription peut se faire au moyen du formulaire électronique ou par téléphone auprès de la coordonnatrice de la formation et des ressources du SIJE au 613-736-1913, poste 284.
- Les demandes d'inscription aux séances de formation et aux présentations seront traitées selon le principe du premier arrivé, premier servi.
- Le SIJE se réserve le droit de limiter le nombre de participants par service de garde.
- Toutes les séances sont sujettes à des changements et à des annulations en fonction des inscriptions.
- Si une séance est complète, une liste d'attente sera établie.
- Les participants recevront une confirmation de leur inscription par courriel ou par téléphone.

Procédures pour les séances de formation et les présentations sur demande

- Les services de garde peuvent demander des séances de formation et des présentations particulières de la part du SIJE pour leur personnel éducateur en remplissant le formulaire de *Demande - séances de formation et présentations* au lien suivant www.afchildrensservices.ca/fr/.
- Le SIJE exige un préavis d'au moins un mois afin de pouvoir examiner la demande.
- La coordonnatrice de la formation et des ressources répondra à la demande et y donnera suite, s'il y a lieu.
- Un nombre minimum de 12 participants est requis pour une séance de formation ou une présentation, sauf pour une présentation pour un service de garde dans le but de répondre à un besoin particulier (p. ex., besoin médical, diagnostic, comportement) afin d'assurer l'inclusion d'un ou de plusieurs enfants.

Procédures de demande pour la série de modules de perfectionnement professionnel

- Les services de garde peuvent demander la série de modules de perfectionnement professionnel en remplissant le formulaire de *Demande de formation – Perfectionnement professionnel - Série de modules Intervenir avant de réagir...* au lien suivant www.afchildrensservices.ca/fr/.
- Le SIJE exige un préavis d'au moins un mois afin de pouvoir examiner la demande.
- La coordonnatrice de la formation et des ressources répondra à la demande et y donnera suite, s'il y a lieu.
- Un nombre minimum de 15 participants est requis pour une séance de formation.
- Le SIJE se réserve le droit de jumeler des services de garde selon le nombre de participants et les secteurs géographiques.
- La priorité sera accordée aux services de garde qui font déjà appel au soutien du SIJE.

Formation médicale telle que l'alimentation entérale, cathétérisme et crises épileptiques

Le SIJE a conclu un contrat avec CHEO pour offrir des séances d'information éducatives sur l'alimentation par tube (alimentation entérale), les sacs de stomie et les cathéters, selon les besoins. Veuillez noter que pour toutes ces séances, le ou la gestionnaire doit fournir le plan médical de l'enfant en question au moins cinq jours ouvrables avant la date de formation demandée.

Les séances d'information sur les crises d'épilepsie sont offertes par un formateur d'Epilepsie Ottawa.

Les gestionnaires de programme qui ont inscrits un enfant qui nécessite une de ces procédures doivent faire un suivi auprès de la coordinatrice à l'accueil, au 613-736-1913, poste 231, ou envoyer un courriel à cissfrench@afchildrensservices.ca

Ils seront demandés de remplir et soumettre un formulaire en vue de la coordination de l'une ou l'autre de ces séances de formation pour leurs membres du personnel qui sont directement en contact avec l'enfant.